

**CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE
CONCESSION DE SERVICE POUR LE FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA
CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN – MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION ET
L'ENTRETIEN - MAINTENANCE D'UN CREMATORIUM**

AVENANT N°3

ENTRE

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL, représentée par Monsieur Florian BERCAULT, son Président, dûment habilité par délibération n°044/2023du 23 Mars 2023.

Ci-après le « Délégrant »
D'une part

ET

La SOCIETE DE GESTION DU CREMATORIUM DE LAVAL AGGLOMERATION, société par actions simplifiée au capital social de 37.000€uros, immatriculée sous le numéro 825 306 244 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, et dont le siège social est situé 31, rue de Cambrai à Paris (75019) – France, dûment représentée par Monsieur Alain COTTET, son Président,

Ci-après « SOCIETE DE GESTION DU CREMATORIUM DE LAVAL AGGLOMERATION »
De seconde part,

Ci-après également désignés collectivement « les Parties » et individuellement « la Partie ».

Préambule

Par contrat conclu le 7 septembre 2017 (ci-après dénommé le « Contrat »), le Délégrant a confié au Délégataire le financement, la conception, la construction, l'entretien – maintenance et l'exploitation d'un crématorium de Laval pour une durée de 26 ans à compter du 8 septembre 2017, date de notification du Contrat.

Suite à la mise en service du crématorium de Laval le 15 février 2021, deux avenants au Contrat ont été conclus entre les Parties.

Suite au calcul de la formule de révision des tarifs, le concessionnaire propose au Délégrant la signature du présent avenant ayant pour objet de limiter l'augmentation des tarifs pour 2023 à 10 % sous réserve de l'approbation de cette augmentation en Conseil Communautaire.

L'article 27 au Contrat prévoit une formule paramétrique de révision des tarifs appliquée chaque année au 1^{er} janvier sur proposition des nouveaux tarifs par le concessionnaire. Toute augmentation ou baisse des tarifs de plus de 5% nécessite la conclusion d'un avenant soumis à la validation du Conseil communautaire.

Or, par application de la formule paramétrique de révision des tarifs appliquée au 1^{er} janvier 2023, une augmentation importante est constatée sur les tarifs proposés aux familles. En effet, compte tenu de l'augmentation des indices et en particulier du coût de l'énergie, les tarifs sont révisés à la hausse de 32,18%.

Le concessionnaire propose au Délégrant une révision tarifaire plancher par laquelle la hausse des tarifs, tels qu'ils résulteraient de l'application de la clause de révision, serait limitée à 10 % afin de limiter l'impact sur les familles.

En gelant les indices qui augmentent le plus, le concessionnaire propose au Délégrant par cet avenant de ne pas faire subir une hausse trop importante aux familles et d'assumer seul toutes les conséquences, notamment financière de cette limitation.

Cette augmentation pourra alors être appliquée à la date de notification du présent avenant et au plus tard le 10 avril 2023. Les Parties s'engagent à réaliser leurs meilleurs efforts à cette fin.

C'est dans ce contexte que le Délégrant et la SOCIETE DE GESTION DU CREMATORIUM DE LAVAL AGGLOMERATION formalisent le présent avenant.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Augmentation exceptionnelle des tarifs du crématorium pour 2023

A titre exceptionnel au regard du contexte économique, il est convenu entre les Parties que les tarifs figurant à l'article 27 du Contrat sont augmentés de 10 %.

Article 2 - Documents contractuels

Les stipulations du Contrat, non modifiées par les termes du présent avenant, demeurent inchangées.

En cas de contradiction entre les stipulations du présent avenant et celles du Contrat, les stipulations du présent avenant prévaudront.

De manière générale, l'ensemble des stipulations du Contrat doit être interprété à la lumière des stipulations du présent avenant.

Article 3 - Entrée en vigueur de l'avenant n°3

Le présent avenant prend effet dès sa notification au Concessionnaire, après respect des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Pour COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LAVAL

A Laval

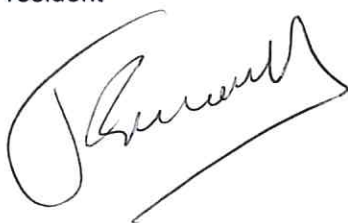
Le 11/04/2023

Pour SOCIETE DE GESTION DU
CREMATORIUM DE LAVAL
AGGLOMERATION

A Paris

Le 11/04/2023

Monsieur Florian BERCAULT
Président



Monsieur Alain COTTET
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230323-S02-CC44-2023-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Mise en ligne le : 29/06/2023